



Equipe en 2x8 et comment avoir des rtt

Par **chocoline**, le **24/11/2013** à **23:16**

bonsoir suite a un rachat de mon entreprise une negociation sur les 35 h est en marche il semblerait que l'on est pas droit aux rtt quand on travail en equipe . actuellement on fait 38 h avec 2.30 de pause soit 30 min de pause par jour que la direction voudrait deduire du temps de travail est ce legale? ce qui pour eux reviendrait a nous donner 1h20 de rtt par mois merci d'avance pour votre aide

Par **moisse**, le **25/11/2013** à **09:21**

Bonjour,
Je ne comprends pas trop votre mode de calcul, mais:
* les pauses ne sont pas du temps de travail sauf si une disposition conventionnelle ou contractuelle en dispose
* la pause payée ne constitue pas du travail effectif.
* il n'y a de RTT qu'en présence d'heures supplémentaires non payées.
* l'entreprise n'a pas l'obligation de faire effectuer des heures supplémentaires.
* il faut se référer au contrat de travail pour relever l'horaire hebdomadaire contractuel.